Applicable à partir de l'année d'assurance 2021 Assurance récolte – Fraisières et framboisières Section 2,2 – Catégories assurées

Page 1 *Mise à jour : 2022-01-19*

1 CATÉGORIES ASSURÉES

Dix catégories de récolte sont visées dans cette procédure.

- Les productions de fraises hors-sol, sous tunnel et en serre ne sont pas assurables.
- 1 Fraisières en rangs nattés en implantation
- 2 Fraisières en rangs nattés en 1^{re} année de production
- Fraisières en rangs nattés en 2^e année de production et plus
- 4 Fraisières en culture de plants Fondation destinées à la production de plants de classe certifiée exportés aux États-Unis
- Ces plants pourront être assurés distinctement de ceux vendus au Québec.
- 5 Fraisières en culture de plants Élite et Fondation destinées à la production de plants de classe certifiée vendus au Québec
- 6 Fraisières à jours neutres en plants frigo
- La fraise à jours neutres (plants frigo) est une fraise qui commence à produire quelques semaines après sa mise en place (au printemps) et dont la production s'échelonne sur un minimum de 10 semaines de récolte au Québec. Une nouvelle implantation est faite chaque année. La 2e année de production, qui est parfois récoltée, n'est pas assurable.
- 7 Fraisières en plasticulture en première année de production
- Les fraisières en plasticulture excluent les fraisières à jours neutres en plants frigo (implantées au printemps), mais elles incluent les fraisières implantées l'année précédant l'année de production dont :
 - les fraises à jours courts, implantées au printemps, en plants frigo, à racines nues ou en mottes,
 - les fraises à jours courts, implantées à l'automne, en plants frais et en mottes,
 - les fraises à jours neutres, implantées à l'automne, en plants frigo ou en plants frais et en mottes ; les plants en mottes sont implantés à l'automne tandis que les plants frigo le sont au printemps.
- 8 Framboisières en 1^{re} et 2^e année d'implantation
- Les framboisiers remontants ou sous tunnel ne sont pas assurables.
- 9 Framboisières en production
- Les framboisiers remontants ou sous tunnel ne sont pas assurables.

Applicable à partir de l'année d'assurance 2021 Assurance récolte – Fraisières et framboisières Section 2,2 – Catégories assurées

Les framboisiers remontants pour la production de plants de classe certifiée sont assurables.

Page 2

Mise à jour : 2022-01-19

- 10 Framboisières en culture de plants Élite ou Fondation destinées à la production de plants de classe certifiée (1^{re} et 2^e année). Les plants de mûriers ne sont pas admissibles.
- L'indice de perte est calculé selon les performances historiques relatives à l'ensemble des catégories de fraises en production. Un même indice est donc appliqué pour chacune des catégories en production : fraises en rangs nattés, fraises à jours neutres (plants frigo) et fraises en plasticulture.

Les différents modes de production sont présentés à l'annexe 33 (Tableau synthèse de la protection Fraises) de la présente procédure.